

Vous recevrez vos factures à un rythme trimestriel

- 2 factures basées sur vos consommations réelles, relevées par nos agents,
- 2 autres factures estimées ou basées sur les relevés que vous nous aurez transmises grâce au relevé confiance. *Souscrivez au relevé confiance, sur demande auprès de nos services ou directement sur votre agence en ligne. Un e-mail vous informera de la période durant laquelle vous pourrez saisir vos index. A réception, rendez-vous dans votre agence en ligne pour saisir vos index. Toutes vos factures seront alors basées sur vos consommations réelles.*

(Le Siel ne prendra en compte que des index complets. S'il manque un chiffre, un numéro ou si l'index paraît incohérent au regard de vos consommations précédentes ou du dernier relevé du Siel, l'auto-relève ne sera pas utilisée pour établir votre facture).

Attention si vous oubliez de communiquer vos index aux dates prévues, votre facture sera estimée et non contestable.

Vous préférez la mensualisation ?

Précisez votre demande lors de l'envoi de votre RIB.

Vous recevrez un mandat d'autorisation de prélèvement à signer puis un échéancier calculé selon l'historique des consommations du point de livraison.

Vous pouvez, en cours d'année, demander un recalcul de vos échéances en nous communiquant les index relevés sur votre compteur.

Une seule facture de régularisation est émise annuellement, basée sur les index relevés par nos agents.

Si votre compteur n'est pas accessible, merci de prendre contact avec nos services pour nous donner accès au moins 1 fois par an selon les mois de relève de votre village

Votre village	Mois de relève par le SIEL	Mois d'estimation ou d'auto-relève
FOURCATIER ET MAISON NEUVE	Mars et Septembre	Juin et Décembre
LABERGEMENT STE MARIE	Mars et Septembre	Juin et Décembre
LONGEVILLES MONT D'OR	Mai et Novembre	Février et Août
LE TOUILLON ET LOULETEL	Mars et Septembre	Juin et Décembre
LES HOPITAUX VIEUX	Mars et Septembre	Juin et Décembre
LES HOPITAUX NEUFS	Mai et Novembre	Février et Août
METABIEF	Avril et Octobre	Janvier et Juillet
ROCHEJEAN	Mai et Novembre	Février et Août
SAINT ANTOINE	Mars et Septembre	Juin et Décembre
VAUX ET CHANTEGRUE	Mars et Septembre	Juin et Décembre

Comment lire votre compteur ?

Vous disposez d'un compteur électromécanique



Ce type de compteur est identifiable par le disque qui tourne au rythme de la consommation électrique.

Ce compteur peut être composé d'un ou deux cadrans affichant les index en fonction des périodes tarifaires éventuelles (Heures Pleines, Heures Creuses).

Vous disposez d'un compteur électronique



Le compteur électronique possède un écran digital et deux boutons bleus permettant de visualiser les informations essentielles du compteur. Pour connaître le relevé, il faut appuyer une première fois sur le bouton D « Défilement » (celui du bas).

Si vous avez souscrit l'option...

- Base : appuyez une fois sur le bouton défilement.
- Heures Pleines/Heures Creuses : appuyez une fois sur le bouton défilement pour afficher les Heures Creuses et une deuxième fois pour les Heures Pleines.
- Tempo : appuyez six fois sur le bouton défilement pour afficher le détail des chiffres Heures Pleines/Heures Creuses pour les jours bleus, blancs et rouges.